Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 37 (1980)

Heft: 10: Présentation de la nouvelle structure J + S

Artikel: Questions en suspens oncernant le développement

Autor: Wenger, Charles

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-997288

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Questions en suspens concernant le développement

Charles Wenger

J + S veut se développer en harmonie avec l'évolution de la jeunesse.

Il serait certes idéal de pouvoir tenir compte de tous les désirs d'adaptation formulés à l'occasion de chaque révision des dispositions administratives de J + S.
Cela n'est malheureusement pas toujours possible en raison de nombreuses contingences, soit financières, structurelles, d'organisation ou d'autre nature, qui conditionnent un mouvement de cette ampleur. La présente révision n'est pas l'exception qui confirme la règle. Voici quelques sujets nécessitant encore une poursuite des études ou une réintroduction opportune.

Assistance des groupements sportifs

Vu l'importance du problème, le laps de temps disponible était trop court pour arriver, maintenant déjà, à une solution idéale. Ainsi, l'étude va se poursuivre et nous espérons pouvoir vous soumettre les conclusions dans le courant de 1982.

J + S dans le cadre de l'école

Pour des raisons financières, nous devons maintenir le «statu quo». Toutefois, une modeste amélioration nous a permis de reporter la réduction des subsides de $^1/_3$ à $^1/_4$ seulement.

Assortiment de matériel J + S

Cette question a fait l'objet d'un minutieux examen. En comparant de nombreux autres procédés (subvention, location-achat, «leasing», etc.), il s'est avéré que la solution actuelle était encore la meilleure. Le principe de remise en prêt a été maintenu. L'assortiment actuel a été assaini. Ainsi, certains articles ne resteront disponibles que jusqu'à épuisement des stocks. Des critères d'acquisition ont été clairement arrêtés.
Pour des raisons d'infrastructure, il est impossible de n'avoir qu'un seul office de livraison pour l'ensemble du matériel. Avec la bonne volonté et l'attention des moniteurs, il sera certainement possible de palier à cette lacune.

Bons de transport pour les cours de branche sportive (CBS)

Les compressions budgétaires qui ont porté à l'abolition de la remise des bons de transport pour les CBS ne se sont pas relâchées. Nous nous efforçons toutefois, en collaboration avec la direction des CFF, de trouver une solution équivalant tout du moins partiellement à celle du bon.

Remplacement des documents du manuel de moniteur (MM) et du manuel d'expert (ME)

La révision des MM se fera à des intervalles plus espacés (3 à 4 ans). Le système instauré, il y a deux ans déjà, pour la distribution des nouveaux documents, semble faire ses preuves. Certes, il est indéniable que de petites imperfections subsistent encore. Il est donc important que le moniteur fasse preuve d'intérêt et se soucie personnellement de tenir à jour son MM en restant attentif aux informations publiées dans la revue «Jeunesse et Sport», dans les bulletins mensuels ou circulaires des services cantonaux J + S.
En ce qui concerne les ME, ils seront constamment revisés et l'expédition aux experts sera assurée en permanence par les services cantonaux J + S et l'EFGS.

Insertion de nouvelles branches sportives dans J + S

Nous sommes conscients que chaque citoyen a les mêmes droits, quel que soit son appartenance sportive. Toutefois, nos limites financières et en personnel nous obligent à faire appel à un gros engagement de la part des fédérations intéressées. Cette contribution personnelle des organisations concernées est, en plus des conditions générales, prépondérante pour l'introduction d'une nouvelle branche sportive.
L'EFGS n'assurera qu'une participation financière forfaitaire et la formation des experts.
Sauf imprévu, il est envisagé qu'une ou deux nouvelles branches soient prisent en considération par année.

Allocation pour perte de gain

Depuis bien longtemps, il eût été judicieux de pouvoir mettre au bénéfice de la compensation pour perte de gain les cadres engagés dans les cours de formation et de perfectionnement. Hélas, malgré nos démarches auprès des organes concernés, il n'est pas possible de faire une dérogation aux principes arrêtés en 1971, à savoir que seuls les participants, c'est-à-dire les élèves, y ont droit. La solution de renoncer à la compensation pour ces derniers (participants) au profit des premiers nommés (cadres) a également été déclarée illégale.
Vu qu'il s'agit d'une faveur qui a été faite dans ce domaine à J + S en 1971, nous ne pouvons avoir qu'un souci: maintenir ce qui est acquis.

L'âge J + S

En 1970 déjà, les procédures de consultation démontrèrent que ce problème était apprécié différemment selon les options du sport pratiqué ou des divers milieux scolaires.
Aujourd'hui encore, les opinions sont partagées. Les uns préconisent un abaissement de l'âge ou une réduction des années J + S. D'autres aimeraient disposer de 6 années, sans la servitude de l'âge obligatoire de 14 à 20 ans. Il est indéniable que cette question devra, tôt ou tard, être abordée. Sa complexité ne nous a toutefois pas permis de l'étudier à fond durant la présente révision. Il nous est également impossible de dire, aujourd'hui déjà, quand ce point sera traité. Il faudra donc s'armer de patience.

Cette énumération ne fait mention que des points importants touchant au développement. Nous sommes conscients que chaque nouvelle décennie apportera de nouveaux problèmes méritant une solution. Une telle attitude est le seul garant pour maintenir le mouvement J + S jeune.